

*Consolider et valoriser notre réseau public  
d'enseignement collégial*

Mémoire de la  
Fédération des travailleurs et  
travailleuses du Québec (FTQ)



présenté au  
Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial

Mai 2004

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec  
565, boul. Crémazie Est, bureau 12100  
Montréal (Québec) H2M 2W3  
Téléphone : (514) 383-8000  
Télécopie : (514) 383-8001  
Site Web : [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

Dépôt légal – 2<sup>er</sup> trimestre 2004  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 2-89480-157-2

# Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>Partie 1 — De la pertinence d'un réseau collégial public financé adéquatement....</b>	<b>7</b>
1.1 Un débat bien mal engagé .....	7
1.2 Des objectifs atteints .....	9
❖ Des objectifs d'accessibilité et de scolarisation.....	9
❖ Des effets sur le développement régional .....	12
1.3 Un financement public accru et stable.....	13
❖ Un incontournable financement public .....	13
❖ Pour la gratuité scolaire .....	14
❖ De nouvelles sources de financement privé : oui à certaines conditions .....	15
❖ L'urgence : une hausse des transferts fédéraux dédiés à l'éducation postsecondaire .....	16
1.4 Une gestion équilibrée du réseau.....	18
Recommandations.....	20
<b>Partie 2 — D'une réforme du collégial à évaluer et parachever .....</b>	<b>21</b>
2.1 Un portrait de la réforme de 1993.....	21
2.2 Des enjeux pour la formation des jeunes .....	22
❖ Une formation générale essentielle.....	22
❖ Une certification à rabais?.....	24
❖ Des arrimages essentiels pour assurer la fluidité dans la poursuite des études .....	24
❖ Une décentralisation déstructurante.....	25
2.3 Le rôle des collèges dans la formation continue des adultes... et particulièrement de la main-d'oeuvre .....	26
❖ L'adéquation des programmes avec les besoins du marché du travail .....	26
❖ La diversification des voies de formation et de qualification : le cas des AEC ..	27
❖ Les services d'aide aux entreprises et la formation sur mesure : .....	28
plus de rigueur! .....	28
❖ La reconnaissance des acquis et des compétences : un chantier urgent! .....	29
Recommandations.....	30
<b>Conclusion.....</b>	<b>33</b>



## Introduction

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), comme elle l'a toujours historiquement fait en matière d'éducation, souhaite intervenir dans le débat portant sur l'avenir de l'enseignement collégial. Parce que l'éducation, c'est l'avenir de notre société et un aspect stratégique du développement économique et social du Québec. Les quelque 500 000 travailleurs et travailleuses que nous représentons, dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions du Québec, de même que les travailleurs et travailleuses du réseau collégial, affilié au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), ont à cœur le développement d'un système d'éducation qui permet tant la scolarisation des jeunes que la formation continue des adultes. D'un système qui assure la formation des personnes dans toutes leurs dimensions leur permettant ainsi de devenir des citoyennes et citoyens engagés et responsables.

D'entrée de jeu, la FTQ rejette l'idée de l'abolition des cégeps que de trop nombreuses personnes ou organismes semblent, encore une fois, envisager malgré les réussites de cet ordre d'enseignement qui a entrepris, depuis 1993, une réforme importante, et ce, en dépit d'un sous-financement important qui a aussi touché l'ensemble du système d'éducation. La FTQ considère qu'on ne peut faire le procès du réseau collégial en vase clos et que c'est l'ensemble du système d'éducation qui est ici visé. Par ailleurs, nous doutons de la nécessité de refaire une telle réflexion globale alors même que récemment, en 1995, les États généraux sur l'éducation ont réitéré la place que doit occuper l'ordre d'enseignement collégial dans la société québécoise et la nécessité de poursuivre la réforme entreprise tout en proposant aussi une réforme en profondeur des ordres d'enseignement primaire et secondaire, réforme qui est loin d'être complétée. Ne pourrions-nous laisser le temps à ces réformes de porter leurs fruits avant de rebrasser toutes les cartes et cesser de faire, encore et encore, des débats stériles sur les structures?

La réforme de l'enseignement collégial étant plus avancée, il est peut-être opportun d'en faire une évaluation puisqu'il y a toujours place au perfectible. Et nous croyons que c'est ce qui doit être l'objet principal de la présente consultation, tant pour ce qui est de la formation préuniversitaire que technique, tant pour ce qui est de la formation des jeunes que de la formation des adultes, ce qui fera l'objet d'analyses et de recommandations dans la deuxième partie de ce mémoire. Mais parce que le procès du réseau collégial est, encore une fois et malheureusement, sous-jacent aux débats actuels, la première partie de ce mémoire portera sur la défense de ce réseau public qui doit être consolidé, notamment par un financement adéquat.



# Partie 1 — De la pertinence d'un réseau collégial public financé adéquatement

D'entrée de jeu, la FTQ tient à souligner son impatience face à un débat qui nous semble bien mal engagé puisqu'il met l'accent sur des changements structurels plutôt que sur des changements pédagogiques et de contenu. Nous sommes convaincus que l'ensemble de la société québécoise souhaite renouveler son engagement aux objectifs de démocratisation de l'accès à l'éducation pour les jeunes et les adultes, même et surtout pour l'éducation postsecondaire, si essentielle dans le développement actuel de nos sociétés. Il faut reconnaître que le pari de la démocratisation du rapport Parent a été largement atteint. Il faut continuer dans la même voie. Il n'est pas temps de revenir en arrière au risque de revivre des problèmes d'accessibilité, de scolarisation ou de mal développement. Il faudra cependant qu'un financement conséquent soit assuré afin que nous puissions consolider un « *réseau des cégeps, public et gratuit, distinct des ordres d'enseignement secondaire et universitaire, sur l'ensemble du territoire québécois, offrant aux jeunes et aux adultes deux secteurs de formation, un préuniversitaire et un technique, soudés par une même formation générale.* »<sup>1</sup> Un véritable réseau qui ne cherche pas à se morceler sous prétexte que la gestion de chaque collège en serait facilitée.

## 1.1 UN DEBAT BIEN MAL ENGAGE

On se serait attendu à ce que le débat porte sur l'évaluation de l'importante réforme entreprise depuis 1993, sur les moyens de la poursuivre tout en faisant les ajustements nécessaires. Mais ce n'est pas ce qui se produit et nous le déplorons fortement. Nous en sommes encore à faire un débat sur l'existence même des collèges. Et les commentaires que nous faisons à l'époque sont toujours aussi pertinents.

*« Disons-le nettement. Nous n'aimons pas ce climat dans lesquels fut convoquée, en juin 1992, cette commission parlementaire sur les cégeps. Nous n'aimons pas les hésitations qui ont précédé cette annonce. Nous ne sommes pas sûrs qu'il n'eut pas été préférable que la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science soumette à la discussion collective un document de son cru, plutôt que de nous abandonner à quelques déclarations ministérielles et de nous en remettre à des réflexions d'organismes qui ne présentent pas son point de vue. »<sup>2</sup>*

En 2004, on fait encore face à des vagues-hésitations, à des déclarations plus contradictoires les unes que les autres, à un climat tendu qui n'est nullement propice à des réflexions porteuses de propositions concrètes. Le ministre, en refusant de

---

<sup>1</sup> Coalition-cégeps, *Pétition d'avril 2004*, [www.coalition-cegeps.qc.ca.edu/](http://www.coalition-cegeps.qc.ca.edu/), site Internet consulté le 26 avril 2004. Nous donnons ainsi notre appui à la position générale de la Coalition-cégeps à laquelle participent nos membres du SCFP.

<sup>2</sup> FTQ, *Mémoire sur l'enseignement collégial québécois présenté à la Commission de l'Éducation*, Octobre 1992, p. 4.

présenter « des positions arrêtées qui auraient risqué de polariser la discussion et de devenir l'objet même de la consultation », a préféré laisser la place à des « explorations plus libres et créatrices. »<sup>3</sup> Un gouvernement qui est prêt à gouverner devrait aussi être prêt à faire des propositions concrètes qui justement pourraient faire l'objet de débats et de contre-propositions éclairantes. N'est-ce pas là *a priori* l'objet même d'une consultation bien ciblée?

L'orientation retenue par le ministre a eu l'effet contraire à celui qui, prétend-il, était souhaité. Le débat est désormais très polarisé avec les propositions de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et celles de la Fédération des cégeps. Il nous semble, comme bien d'autres, que le tout ressemble à un « tirailage » entre structures en manque de clientèle... et de financement.<sup>4</sup> Ainsi, la Fédération des commissions scolaires, par la publication du rapport Bédard<sup>5</sup>, prône l'abolition du réseau collégial par la disparition du secteur préuniversitaire remplacé par une année supplémentaire au niveau secondaire et une autre au niveau universitaire et par le jumelage des secteurs professionnel (actuellement du ressort des commissions scolaires) et technique (actuellement du ressort des cégeps), sous la gouverne des commissions scolaires. La Fédération des cégeps prône, quant à elle, un réseau collégial préuniversitaire et technique décentralisé auquel se joindrait la formation professionnelle, sous la gouverne des cégeps.<sup>6</sup>

On peut craindre que le ministre prête une oreille attentive à la position des commissions scolaires puisqu'il affirme maintenant que « [d]es ajustements du système seront peut-être suffisants. Mais il n'est pas exclu que des changements plus importants s'imposent, ni que l'enseignement collégial soit substantiellement remodelé. »<sup>7</sup> Malgré ses déclarations publiques, il pose des questions sur l'existence même des cégeps « Le modèle actuel du collège québécois doit-il être maintenu tel quel? Sous quels aspects doit-il être modifié? Doit-il être revu en profondeur? »<sup>8</sup> Ou il affirme « qu'il [est] hors de question d'abolir les cégeps... tout en reconnaissant du même souffle la « contribution importante » du rapport Bédard. »<sup>9</sup> Ce même M. Bédard dont la Fédération des commissions scolaires défend « la crédibilité » à toute

---

<sup>3</sup> Ministère de l'Éducation, *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, Document de consultation*, 2004, p. 3.

<sup>4</sup> Marie-Andrée Chouinard, *Course à la clientèle : tous perdants!*, Le Devoir, 17 avril 2004, p. A-3.

<sup>5</sup> Le rapport Bédard a été présenté à et par la Fédération des commissions scolaires du Québec. Denis Bédard, *Les études secondaires et postsecondaires, Propositions de réorganisation pour améliorer la performance du système d'éducation au Québec*, rapport présenté par M. Denis Bédard à la Fédération des commissions scolaires du Québec, septembre 2003, 90 pages.

<sup>6</sup> À partir du plan de développement et du cahier d'orientation pour la consultation préalable au dépôt du mémoire à venir de la Fédération des cégeps. Fédération des cégeps, *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec, Plan de développement du réseau collégial public*, 2003, 115 pages. Fédération des cégeps, *Un cégep résolument ancré dans l'enseignement supérieur, Cahier d'orientations*, Document Internet, [www.fedecepeps.qc.ca/communiqués\\_publications/positions\\_avis/2003-2004/orien](http://www.fedecepeps.qc.ca/communiqués_publications/positions_avis/2003-2004/orien), consultation du site Internet le 15 avril 2004.

<sup>7</sup> Ministère de l'Éducation, *Note 3*, p. 2.

<sup>8</sup> *Idem*, p. 10.

<sup>9</sup> Josée Boileau, *Entourloupette*, Le Devoir, 17 avril 2004, p. B-4.



épreuve »... [par] le fait que M. Bédard ait été nommé conseiller spécial au Conseil du trésor dans le dossier de la réingénierie de l'État. »<sup>10</sup>

Cela, pour la FTQ, n'a rien de rassurant, loin de là. Nos inquiétudes sont d'autant plus vives que la présidente du Conseil du trésor a récemment indiqué, dans un contexte de modernisation de l'État ou de projets de partenariat public – privé (PPP), que le réseau collégial serait lui aussi scruté à la loupe. Tout transformer, tout « réingénierer », même ce qui fonctionne bien, est la base d'une idéologie néolibérale forte. La FTQ refuse de faire un débat idéologique mais souhaite souligner que la tendance actuelle à tout évaluer à l'aune des économies à réaliser nous semble occulter le fait que l'éducation est d'abord et avant tout non seulement un investissement mais aussi un droit. Nous craignons que, dans le débat à venir, on oublie les besoins des étudiants, jeunes et adultes.

## 1.2 DES OBJECTIFS ATTEINTS

C'est en matière d'accessibilité, de scolarisation et de développement régional que la FTQ entend faire la preuve de la pertinence et de la nécessité d'un réseau collégial public sur l'ensemble du territoire du Québec. Et c'est en nous appuyant largement sur l'étude de Pierre Fortin, Nathalie Havet et Marc Van Audenrode que nous entendons faire cette démonstration.<sup>11</sup> On pourrait prétendre que cette étude est biaisée puisqu'elle a été commandée par la Fédération des cégeps. Il faut cependant rappeler que Messieurs Fortin et Van Audenrode n'avaient pas attendu la commande de la Fédération des cégeps pour réagir fortement au dépôt du rapport Bédard et que la présente étude n'est qu'une élaboration fort documentée des arguments qu'ils invoquaient alors dans une lettre ouverte.<sup>12</sup>

### ❖ Des objectifs d'accessibilité et de scolarisation

Le Québec connaît des problèmes importants de décrochage scolaire au niveau du secondaire, plus que dans toutes les autres régions du Canada.<sup>13</sup> On ne peut cependant pas en imputer la faute au réseau collégial et on peut craindre que l'ajout d'une année supplémentaire au secondaire, comme le propose la FCSQ, n'ajoute à ce décrochage si un plus grand nombre en venait à refuser de faire cette année supplémentaire dans un réseau qu'ils considéreraient infantilisant pour de jeunes adultes. Par ailleurs, les jeunes Québécois et Québécoises qui terminent leurs études secondaires les poursuivent au-delà du secondaire autant que les Ontariens et Ontariennes et plus que tous les autres jeunes de l'Ouest ou de l'Atlantique. Et c'est au

---

<sup>10</sup> Annie Morin, *Des cégeps payants*, Le Soleil, 22 avril 2004, p. A-12.

<sup>11</sup> Pierre Fortin, Nathalie Havet et Marc Van Audenrode, *L'apport des cégeps à la société québécoise*, Étude préparée pour la Fédération des cégeps, avril 2004, 83 pages.

<sup>12</sup> Marc Van Audenrode et Pierre Fortin, *Haro sur les cégeps, Croire qu'on économiserait un milliard de dollars en éliminant les cégeps est complètement farfelu*, La Presse, 11 décembre 2003.

<sup>13</sup> Il faut cependant préciser que ce taux de décrochage est en constante régression depuis 40 ans : 40 % de décrocheurs dans les années 1960; 35 % dans les années 1970; une estimation de 18 % au milieu des années 1990. À cette dernière période, on observe un taux de décrochage de 12 % en Ontario, de 14 % dans les provinces de l'Ouest et de 16 % dans l'Atlantique. Fortin et al., *note 11*, p. 39 et 45.

Québec que les jeunes de 25 à 29 ans obtiennent en plus grand nombre un diplôme postsecondaire ou universitaire.<sup>14</sup>

Et l'on peut croire que les caractéristiques particulières des cégeps en sont la cause, notamment de faibles frais de scolarité et une présence des établissements d'enseignement dans toutes les régions du Québec. C'est ainsi que les diplômés du secondaire sont beaucoup moins nombreux au Québec qu'ailleurs au Canada à invoquer le manque d'argent comme motif de non-poursuite des études secondaires.<sup>15</sup> Encore une fois, la proposition de la FCSQ d'ajouter une année supplémentaire à l'université ou d'autres visant à augmenter les droits de scolarité dans les cégeps pourraient avoir des effets pervers sur la poursuite d'études postsecondaires.

Ce n'est pas dire que les cégeps ne font pas face à des défis importants pour continuer à faciliter l'accessibilité et la scolarisation, notamment en matière de cheminement. Mais la situation est loin d'être aussi catastrophique que ne le présente le rapport Bédard<sup>16</sup> ou le document gouvernemental. Ces documents font un portrait d'une jeunesse québécoise en errance lorsqu'elle arrive au collégial, ce qui entraînerait, selon certains, des coûts excessifs dans le système d'éducation.

*« En résumé, les données sur le cheminement des étudiants au collégial permettent de constater notamment que :*

- *un nombre important [36 % de la cohorte de 1997] d'étudiantes et d'étudiants changent d'orientation au cours de leurs études;*
- *une proportion notable d'étudiantes et d'étudiants obtiennent leur diplôme, mais avec une prolongation des études [4,9 trimestres au lieu de 4 pour le secteur préuniversitaire et 6,6 trimestres plutôt que 6 pour le secteur technique] ou à la suite d'un changement d'orientation;*
- *le taux brut d'abandon scolaire est d'environ 22 % [contre 20 % au secondaire selon l'évaluation gouvernementale]. »<sup>17</sup>*

Certains prétendent que cette errance pourrait être diminuée si l'on calquait notre système d'éducation sur celui des autres provinces, avec une année supplémentaire au secondaire. Les jeunes profiteraient alors d'une période de réflexion plus longue, leur permettant de faire de meilleurs choix et d'éviter des changements d'orientation. Encore

---

<sup>14</sup> Le pourcentage des diplômés du secondaire qui ont poursuivi des études collégiales est de 85 % en Ontario, 84 % au Québec, 78 % dans l'Atlantique et 77 % dans l'Ouest. La proportion des jeunes de 25 à 29 ans qui ont obtenu un diplôme postsecondaire ou universitaire est de 69 % au Québec, 63 % en Ontario, 61 % dans l'Atlantique et 54 % dans l'Ouest. Fortin et al., *note 11*, p. 46 et 57.

<sup>15</sup> Le manque d'argent est invoqué par 27 % des diplômés du secondaire des provinces de l'Ouest, 26 % dans l'Atlantique, 23 % en Ontario et seulement 13 % au Québec. Fortin et al., *note 11*, p. 50.

<sup>16</sup> L'analyse proposée ne vise cependant qu'à évaluer les coûts supposés des dysfonctionnements du réseau collégial. Dysfonctionnements qui sont peut-être moins grands que ne le laisse entendre l'auteur du rapport. En effet, d'autres auteurs qui ont analysé le rapport Bédard en viennent à la conclusion que les économies attendues seront loin d'être au rendez-vous et que l'abolition des cégeps coûterait plutôt 172 millions de dollars de plus. Fortin et al., *note 11*, p. 13-35.

<sup>17</sup> Ministère de l'Éducation, *note 3*, p. 19.

une fois, l'enquête auprès des diplômés du secondaire qui n'ont pas poursuivi leurs études dément cette analyse. C'est au Québec, et de loin, que les jeunes n'invoquent pas leur indécision sur l'orientation comme motif de non-poursuite des études et c'est dans la province où le cycle du secondaire est le plus long, en Ontario, qu'ils invoquent un tel motif en plus grand nombre.<sup>18</sup> De plus, dans une analyse comparative, il n'y aurait « *pas plus de « touristes » et de « procrastinateurs »<sup>19</sup> qu'ailleurs au Canada [...] Ces derniers sont sans doute encore trop répandus, partout au Canada, mais ils n'ont rien de spécifique au Québec et à son système collégial propre.* »<sup>20</sup>

Un autre objectif de la création des cégeps était de créer un milieu de vie stimulant qui permette aux jeunes de faire une transition douce entre le secondaire et l'université. La décision d'y réunir l'enseignement technique et préuniversitaire avait pour double objectif de donner une bonne formation générale à l'ensemble des jeunes mais aussi de faciliter ces changements d'orientation qu'on décrit tant aujourd'hui. Le cégep, milieu de vie, est une réussite. On n'a qu'à penser à toutes les activités parascolaires auxquelles les jeunes sont conviés à participer, activités tant sportives que culturelles ou politiques. Les jeunes acquièrent donc au cégep des compétences personnelles qui feront d'eux de meilleurs citoyens et citoyennes, des personnes plus ouvertes sur le monde qui les entoure, au-delà et en plus du travail rémunéré qui les attendra dans l'avenir. À cela s'ajoute des parcours discontinus qu'il ne faut surtout pas considérer sous le seul angle négatif. Un jeune qui prend une « *année sabbatique* » avant l'entrée au collégial ou durant ses études collégiales ou universitaires pour occuper un emploi, pour voyager, pour participer à des échanges internationaux, n'est pas nécessairement en train de perdre son temps. Cela peut être insécurisant pour les parents ou même les acteurs du système de l'éducation, mais ces jeunes, encore une fois, acquièrent ainsi diverses compétences qui leur seront utiles lorsqu'ils poursuivront leurs études telles une maturité plus grande ou l'apprentissage d'une nouvelle langue. Ces acquis seront aussi des atouts leur vie durant, pour leurs activités de travail mais aussi pour une meilleure compréhension du monde qui les entoure.

Enfin, le taux de décrochage scolaire dans le réseau collégial apparaît comme étant fort similaire à celui qu'on observe au niveau secondaire. Les conséquences en sont beaucoup plus dommageables au niveau secondaire et la FTQ espère que des efforts additionnels y seront consentis. Au niveau collégial, la situation est moins

---

<sup>18</sup> En Ontario, 20 % des jeunes invoquent leur indécision pour la non-poursuite des études postsecondaires, 12 % dans l'Ouest, 10 % dans l'Atlantique et seulement 3 % au Québec. Fortin et al., note 15.

<sup>19</sup> Les « *touristes* » sont ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement sans obtenir de diplôme. Les « *procrastinateurs* » sont ceux qui sont lents à obtenir leur diplôme.

<sup>20</sup> Fortin et al., note 11, p. 17 et 19 et tableau de la page 20. Les auteurs, au lieu de s'en tenir au seul portrait de la situation au collégial, identifient des « *touristes* » et des « *procrastinateurs* » à tous les niveaux d'enseignement. Ils utilisent alors une mesure synthétique de la performance des systèmes d'éducation conduisant au baccalauréat universitaire. Le total des années d'étude dispensées à des jeunes de 17 à 25 ans dans les réseaux secondaire, collégial et universitaire de premier cycle en 1998-1999 est divisé par le nombre de diplômes de baccalauréat émis pour chacune des provinces. On constate alors que le Québec et l'Ontario sont presque au même niveau, avec un léger avantage pour le Québec avec 8,0 années et 8,2 années pour l'Ontario, alors que la moyenne canadienne est de 9,0 années.

problématique. En effet, ces jeunes « décrocheurs » ont déjà un diplôme d'études secondaires, les années supplémentaires qu'ils ont passées dans le réseau postsecondaire ne sont pas des années perdues et contribuent à relever leur niveau de compétences personnelles même si elles ne permettent pas d'obtenir un diplôme. Qui plus est, un certain nombre de ces jeunes obtiennent par la suite un autre type de diplôme, notamment celui d'études professionnelles (DEP).<sup>21</sup> Certains prétendent qu'il aurait été préférable que ces jeunes aillent directement obtenir leur DEP. Il s'agit là d'une conception de l'éducation qui est d'abord et avant tout instrumentaliste en vue de la préparation au marché du travail. La FTQ reconnaît que la préparation au marché du travail doit être un des objectifs d'un système d'éducation. Mais plus important encore, le système d'éducation est là pour former des citoyens et des citoyennes dans toutes leurs dimensions. On peut alors concevoir que les années ainsi passées au collège sont un atout supplémentaire pour ces détenteurs d'un DEP.

### ❖ Des effets sur le développement régional

Il n'est plus à démontrer que l'existence des cégeps sur l'ensemble du territoire québécois a des effets importants sur le développement régional et local, tant au plan économique que social et culturel. En favorisant la rétention des jeunes dans les régions, en développant une main-d'œuvre qualifiée, les cégeps auront certainement permis le développement d'entreprises locales et peuvent continuer à le faire. Les cégeps, par leurs dépenses et celles de leurs étudiants, contribuent aussi à dynamiser l'économie locale et régionale. Les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) permettent aux entreprises du milieu de bénéficier de projets d'innovation technologique essentielle au développement de leur compétitivité. Enfin, les cégeps, avec d'autres acteurs du milieu de l'éducation, ont été des partenaires importants dans diverses structures de développement local et régional.<sup>22</sup> Il faut espérer que cette belle synergie ne sera pas remise en cause par les récents changements de structures alors que les conférences régionales des élus (CRÉ) ont remplacé les conseils régionaux de développement (CRD) et qu'en plusieurs lieux, les centres locaux de développement (CLD) ont « évacué » la société civile.

Mais la contribution des cégeps ne s'arrêtent pas qu'à des considérations économiques. On l'a dit, les cégeps sont des milieux de vie stimulants particulièrement pour les jeunes, à une étape importante de leur développement. Ainsi, la vitalité des associations étudiantes collégiales illustre bien l'insertion des jeunes dans l'action citoyenne. On ne compte plus les activités sportives, culturelles et scientifiques des cégeps qui touchent autant la population locale que les étudiants, souvent en partenariat avec les municipalités.<sup>23</sup> Les équipements collégiaux font aussi l'objet d'un

---

<sup>21</sup> Dans la cohorte de 1997, environ 5 % quittent le collège et vont obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP). Ministère de l'Éducation, *note 3*, p. 18.

<sup>22</sup> Conseil supérieur de l'éducation, *L'éducation des adultes : partenaire du développement local et régional*, septembre 2003, 110 pages. Pour rédiger cet avis, le CSÉ a conduit des enquêtes dans des commissions scolaires, cégeps et universités ainsi que dans des conseils régionaux de développement (CRD), centres locaux de développement (CLD) et conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT).

<sup>23</sup> Fortin et al., *note 11*, p. 71-72. Les auteurs donnent de nombreux exemples de telles activités.

partage avec la population locale et régionale, et ce, systématiquement dans tous les cégeps.<sup>24</sup> Pour les populations de l'ensemble du territoire, c'est aussi un enjeu de démocratisation dans l'accès à des activités socioculturelles. Pour les gouvernements locaux et national, il s'agit d'une synergie qui entraîne des économies réelles même si elles peuvent être difficiles à chiffrer.

### **1.3 UN FINANCEMENT PUBLIC ACCRU ET STABLE**

Que des considérations financières guident l'actuelle réflexion sur l'avenir de l'enseignement collégial, que le ministre de l'Éducation croit qu'il y a là, comme ailleurs, des économies substantielles à faire, nul n'en doute. La FTQ n'adhère cependant pas à cette vision de l'éducation et n'appuie pas les prémisses qui sous-tendent la réflexion du ministre de l'Éducation en matière de financement. Le gouvernement semble avoir oublié que la mise sur pied d'un réseau public d'éducation relève d'un choix de société qui avait pour but de hausser le niveau d'accessibilité aux études et de rattraper le retard du Québec au chapitre de la scolarisation, ce qui a été fait avec brio comme il a été démontré dans la section précédente. Ce choix est encore valable et pertinent aujourd'hui, ce qui milite pour le maintien d'un financement public qui pourrait trouver sa source dans une politique gouvernementale plus énergique face au déséquilibre fiscal avec le fédéral.

#### **❖ Un incontournable financement public**

Au chapitre du financement public de l'éducation, le Québec ne se distingue pas particulièrement dans la communauté internationale. Plusieurs pays industrialisés tels la France, la Suède, l'Allemagne et l'Irlande ont opté pour un financement public élevé et des faibles droits de scolarité. Ces pays maintiennent le cap d'un financement public, encore aujourd'hui, contre vents et marées.

Le réseau collégial a été durement frappé par la vague des compressions budgétaires des années quatre-vingt-dix. Malgré l'amorce d'un réinvestissement depuis 2000-2001, suite à la tenue du Sommet du Québec et de la jeunesse, le réseau collégial souffre toujours d'un sous-financement chronique. Selon la Fédération des cégeps,<sup>25</sup> le niveau de financement actuel est toujours inférieur à la situation qui prévalait il y a dix ans, au début des compressions. Or, ce désengagement de l'État dans le financement de l'éducation risque de mettre en péril la qualité de l'enseignement, l'égalité des chances et la répartition des collèges sur l'ensemble du territoire québécois.

Car il est vrai que le réseau collégial fait face, comme les autres établissements d'enseignement, à une décroissance de l'effectif scolaire dans plusieurs régions, essentiellement pour des raisons démographiques. C'est un problème sérieux pour

---

<sup>24</sup> « Dans les petites villes, le centre sportif du cégep, sa patinoire, sa piscine, sa salle de spectacles, sa salle d'exposition, son studio d'enregistrement sont parfois les seuls équipements de cette nature qui soient disponibles pour la population. » *Idem*, p. 71.

<sup>25</sup> Fédération des cégeps, *Les défis, les priorités et les besoins financiers de l'enseignement supérieur collégial pour les prochaines années*, mémoire présenté lors des consultations prébudgétaires 2004-2005, document Internet, consulté le 15 avril 2004, 9 pages.

lequel les solutions ne sont pas nécessairement faciles. La FTQ croit cependant qu'il faut résister à la tentation d'abolir le réseau collégial au nom de possibles économies dont nous ne croyons d'ailleurs pas que la preuve soit faite. En reconnaissant l'apport multidimensionnel des cégeps à la démocratisation de notre société, à la scolarisation des populations jeunes et adultes et au tissu économique et social des régions, le maintien du réseau des cégeps, même s'il était plus coûteux que ce ne fut le cas par le passé, serait encore un investissement nécessaire pour le développement socioéconomique du Québec tout entier. Nous laissons aux experts la recherche de solutions concrètes et équitables qui permettent de maintenir le réseau collégial public sur l'ensemble du territoire du Québec, en tenant compte des réalités spécifiques de chacune des régions du Québec.<sup>26</sup>

Pour la FTQ, l'investissement que l'État doit faire dans l'éducation, dont l'éducation collégiale, est fondé notamment sur la reconnaissance que l'amélioration des compétences d'une population est un facteur non négligeable de croissance économique. Certes, les dépenses publiques profitent directement à un groupe de personnes, les étudiants et étudiantes, mais les retombées positives pour la collectivité sont tellement importantes que l'État est justifié de prendre à sa charge la majeure partie des coûts de cette éducation. La FTQ estime aussi que l'éducation est un outil de redistribution de la richesse et de réduction des écarts de revenus.<sup>27</sup> Faire une plus large part au financement privé contribuerait à augmenter les inégalités sociales.

### ❖ Pour la gratuité scolaire

Le désengagement de l'État dans le financement de l'éducation collégiale s'est accompagné d'une propension à hausser les droits afférents aux services d'enseignement, souvent appelés les « faux frais »<sup>28</sup>. Le relèvement de ces droits constitue une forme déguisée de hausse des droits de scolarité. Plusieurs collèges y ont recours pour combler une partie de leur manque à gagner.

Plusieurs suggèrent même de mettre fin à la gratuité scolaire au niveau collégial, notamment parce que les droits de scolarité sont beaucoup plus élevés dans les autres provinces. La FTQ ne croit pas que la solution au problème actuel de sous-financement du réseau collégial passe par la fin de la gratuité scolaire. Comme cela a été démontré

---

<sup>26</sup> Et des experts y travaillent déjà. Sans endosser toutes leurs propositions, il faut cependant rappeler que des travaux récents ont été faits à ce sujet. Fédération des cégeps et Éducation Québec, *Baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public, État de situation et voies de solutions*, avril 2002, 26 pages.

<sup>27</sup> Fortin et al., note 11, p. 60-66. Après une longue démonstration, les auteurs arrivent à la conclusion « ...qu' il y a au Québec, relativement à l'Ontario, moins de personnes sous-employées et mal rémunérées et moins de personnes hautement rémunérées, mais plus de personnes pleinement employées et moyennement rémunérées. Bref, la très forte concentration de la population québécoise dans les diplômés de niveau collégial contribue à réduire les inégalités sociales et la polarisation des revenus de manière particulièrement significative en comparaison de la situation ontarienne. Il s'agit bel et bien d'un progrès pour les classes à revenu modeste et moyen. Les cégeps sont un acteur clé de ce progrès dans la mesure où ils exercent une influence importante sur la concentration des diplômés au niveau postsecondaire ». (p. 66)

<sup>28</sup> Il faut souligner que ces frais sont maintenant plafonnés.

dans la section précédente, le Québec fait présentement mieux que les autres provinces au chapitre de l'accessibilité aux études postsecondaires, notamment parce que les considérations financières comptent moins pour les jeunes Québécois et Québécoises.<sup>29</sup> Ailleurs au Canada, les importantes hausses des droits de scolarité des années quatre-vingt-dix se sont traduites par une diminution de 10 % des étudiantes et étudiants provenant de milieux socioéconomiques modestes.<sup>30</sup> La FTQ estime que la voie choisie par le Québec est un succès au plan de l'accessibilité et de l'égalité des chances et qu'il faut poursuivre dans la même direction.

Et ce choix de société se traduit par un endettement étudiant deux fois moins élevé au Québec que dans les autres provinces. Malgré cette situation favorable, il demeure que 24 % des étudiants et des étudiantes de niveau collégial avaient contracté un prêt et 12,5 % avaient obtenu une bourse.<sup>31</sup> C'est considérable lorsqu'on considère que plusieurs d'entre eux devront continuer à s'endetter pour poursuivre leurs études à l'université.<sup>32</sup> Parce que le gouvernement du Québec, lors du récent budget, a amputé de 63 millions de dollars le programme d'aide financière aux étudiants en transformant les bourses en prêts, l'endettement étudiant risque d'augmenter sensiblement au cours des prochaines années. Il faut donc éviter d'en rajouter en établissant au collégial des frais de scolarité substantiels dont les effets pervers ne se feront pas attendre.

Enfin, la fin de la gratuité ne garantit en rien un financement public adéquat et constant du réseau d'enseignement postsecondaire. Au contraire! L'exemple des provinces canadiennes l'illustre bien. Au cours de la décennie 1993-2002, les hausses substantielles des droits de scolarité (93 % en Nouvelle-Écosse et 123 % en Ontario) ont entraîné une diminution importante de l'investissement public (baisse de 31 % du financement postsecondaire en Nouvelle-Écosse et de 33 % en Ontario).<sup>33</sup>

### ❖ **De nouvelles sources de financement privé : oui à certaines conditions**

Depuis les compressions budgétaires, on constate que plusieurs cégeps ont été forcés de chercher de nouvelles sources de revenus, ce qui a entraîné une intrusion massive du secteur privé dans le réseau collégial.

Les nouvelles sources de revenus forment deux grandes catégories : les dons, les fondations et les partenariats; les activités de « *marketing* » telles les ententes commerciales<sup>34</sup> (ex. : les distributeurs de boissons gazeuses), les commandites de matériel scolaire par des entreprises privées, la commercialisation de certaines activités des collèges (centres sportifs de type *Nautilus*) ou la publicité incitant les jeunes et les

---

<sup>29</sup> Voir note 15.

<sup>30</sup> Kate Rhodes, présidente de l'Association étudiante de l'Université McGill et Élise Legault, représentante étudiante au conseil de l'Association étudiante de l'Université McGill, *Le mythe des droits de scolarité sur les maux de l'université*, Le Devoir; le 3 mai 2004.

<sup>31</sup> Ministère de l'éducation, note 3, p. 36.

<sup>32</sup> La FTQ a déjà présenté une analyse détaillée de l'endettement étudiant dans *Mémoire présenté à la Commission de l'éducation sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec*, 6 février 2004, p. 11-18.

<sup>33</sup> Rhodes et Legault, note 30.

<sup>34</sup> Qui peuvent prendre la forme de contrats de service, concessions de franchise, sous-traitance, etc.

moins jeunes à acheter des biens de consommation. Si, depuis toujours, les communautés ont soutenu étroitement les collèges de leur territoire, on assiste cependant à une progression continue des activités de « *marketing* ». <sup>35</sup>

Ces stratégies mises de l'avant par les collèges pour générer de nouveaux revenus ne sont pas toutes condamnables en soi, particulièrement pour ce qui est des dons, fondations et partenariats. Même dans ces cas, il faut s'assurer que le réseau collégial ne se rende pas trop vulnérable aux intérêts privés. Nous avons du mal à concevoir que l'entreprise privée s'engagerait dans cette voie sans demander, implicitement ou explicitement, un retour sur ses investissements ou une contrepartie à ses dons. Pour les collèges, il y a un risque de perte d'autonomie ou de la maîtrise d'œuvre des programmes d'enseignement. Il importe donc que le recours à des sources alternatives de revenus privés par les collèges soit balisé pour éviter tout dérapage. Quant aux fondations, leurs actions devraient s'inscrire en complémentarité avec la mission première des collèges. Par exemple, faciliter l'organisation de stages, encourager la poursuite des études en attribuant des bourses, financer des sorties éducatives, etc.

La FTQ est cependant en profond désaccord avec des activités de « *marketing* ». La mission première d'un système d'éducation vise à former des citoyennes et citoyens éclairés, qui sont aptes à analyser leur environnement dont les habitudes de notre société de consommation. Ce n'est sûrement pas en ouvrant la porte aux entreprises qui les incitent à la consommation que nous atteindrons ce but.

La FTQ croit donc qu'il est essentiel que le gouvernement développe des lignes directrices qui encadrent le recours à de nouvelles sources de financement privé. <sup>36</sup> Nous croyons également que pour éviter tout dérapage, les entreprises devraient d'abord et avant tout être associées au financement des établissements collégiaux et universitaires par le biais de la fiscalité.

### ❖ **L'urgence : une hausse des transferts fédéraux dédiés à l'éducation postsecondaire**

La FTQ est bien consciente que, dans un objectif d'équilibre des finances publiques, il importe de chercher de nouvelles sources de revenus pour le secteur de l'éducation postsecondaire. Selon nous, ces sources de revenus doivent être essentiellement publiques. Ce n'est pas la première fois que nous réclamons du gouvernement québécois qu'il se tourne vers le gouvernement fédéral, d'autant plus que la preuve d'un déséquilibre fiscal a été faite, dans une vie antérieure, par l'actuel ministre des Finances. Lors de son arrivée au pouvoir, le gouvernement libéral affirmait d'ailleurs qu'il était dans une position plus favorable que l'ancien gouvernement pour négocier avec le gouvernement fédéral l'obtention de transferts fédéraux accrus pour le Québec.

---

<sup>35</sup> Yves Lanctôt, *Le financement privé des services d'éducation et de santé : Faut-il s'inquiéter du loup dans la bergerie?*, étude réalisée pour la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), Collection Note de recherche no 41, août 1999, 154 pages.

<sup>36</sup> Le gouvernement pourrait s'inspirer des travaux de la CEQ, *Pour un énoncé de politique sur le financement privé des services publics*, Nouvelles CEQ, janvier-février 1999, page 17; consultation Internet en avril 2004.



Or, les résultats obtenus à ce jour sont plutôt minces. Le désengagement fédéral est toujours aussi criant.

La part des transferts en espèces du gouvernement fédéral en proportion des dépenses des provinces en santé, éducation postsecondaire et services sociaux n'a cessé d'évoluer à la baisse : de 22,7 % en 1984-1985 à 18,1 % en 1994-1995, alors qu'on a assisté à la création du Transfert canadien en matière de santé et de programme sociaux (TCSPS).<sup>37</sup> La contribution fédérale a alors encore diminué en ne représentant plus que 11,2 % des dépenses des provinces. En dix ans, c'était une baisse de 50 %. La situation s'est quelque peu redressée depuis, mais la contribution fédérale demeure dérisoire compte tenu des responsabilités des provinces dans ces domaines.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004, le TCSPS a été divisé en deux enveloppes distinctes<sup>38</sup> : une pour la santé (TCS) et l'autre pour l'enseignement postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux (TCPS). Mais c'est le TCS qui accapare le gros des transferts. Pour 2004-2005, il s'agit de 15,8 milliards de dollars, le TCPS recevant 8,3 milliards de dollars. Avant l'introduction du TCSPS, la situation était inversée : les transferts en espèces s'élevaient à 8,1 milliards de dollars pour la santé et à 10,6 milliards de dollars pour les autres postes de dépenses.<sup>39</sup> L'éducation postsecondaire a donc perdu au change.

Et l'avenir ne nous apparaît pas plus radieux. Dans le dernier budget fédéral, le taux de croissance moyen du TCPS, projeté pour les quatre prochaines années (jusqu'en 2007-2008), s'élève à 2 % alors que l'enveloppe du TCS, pour la santé, augmentera en moyenne de 7 % annuellement. Clairement, l'éducation supérieure est l'enfant pauvre du gouvernement fédéral. Ainsi, l'Association canadienne des professeurs et des professeures d'université (ACPPU) a estimé que la contribution fédérale était à son plus bas niveau depuis trente ans.<sup>40</sup> Et la situation ne risque pas de s'améliorer puisque le gouvernement fédéral, dans sa campagne préélectorale, met essentiellement l'accent sur la santé. Il est clair que ce secteur a besoin d'un réinvestissement massif mais c'est aussi le cas de celui de l'éducation postsecondaire. Nous espérons que le gouvernement québécois saura, de concert avec les autres provinces, revendiquer aussi fortement en ce domaine.

---

<sup>37</sup> Désormais, les sommes allouées à ces domaines ne sont plus liées à des variables économiques (indexation, évolution du PIB, etc.) ou aux coûts réels des programmes. Toutes les provinces reçoivent un même montant par habitant. Ce nouveau programme abolit donc une certaine forme de péréquation en ne partageant plus la moitié des coûts de l'aide sociale comme c'était le cas au temps du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), ce qui pénalise le Québec qui compte alors un nombre plus élevé d'assistés sociaux. Ce fut aussi le cas avec le programme du Financement des programmes établis (FPÉ) pour l'éducation et la santé.

<sup>38</sup> Le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) qui comprend aussi le développement de la petite enfance, l'apprentissage des jeunes enfants et les services de garde.

<sup>39</sup> CSQ, *Priorité au redressement des transferts : orientations concernant le budget fédéral pour 2004-2005*, 4 pages, consultation Internet, 22 avril 2004.

<sup>40</sup> ACPPU, *Le manque de financement, Les dépenses gouvernementales en enseignement postsecondaire, 2002-2003*, Dossier en éducation de l'ACPPU, vol. 6, no 1, mars 2004, 6 pages.

De plus, la FTQ a, en plusieurs occasions, déploré le caractère unilatéral et arbitraire des baisses décrétées par le gouvernement fédéral. Afin de disposer d'une source de revenus beaucoup plus stable et prévisible, la FTQ a historiquement demandé que les transferts en espèces soient remplacés par un transfert sous forme de points d'impôt sur le revenu des particuliers.

#### 1.4 UNE GESTION EQUILIBREE DU RESEAU

Comme dans toutes les consultations portant sur des services publics, les employeurs ne peuvent résister à la tentation d'attaquer les syndicats et les régimes de négociation. C'est ce qu'a fait la Fédération des cégeps en affirmant qu' « ... *un collègue doit pouvoir compter sur une organisation du travail elle-même souple et capable d'adaptation. Il doit pouvoir gérer lui-même l'ensemble de son personnel, en être le seul et le véritable employeur* » et que « *dans un esprit d'équilibre entre l'autonomie locale et le fonctionnement en réseau, ils [les collègues] pourront décider de se doter d'encadrements nationaux sur l'organisation du travail et de se regrouper pour organiser la négociation. Dans tous les cas, les objets touchant les salaires, le régime de retraite, les droits parentaux, les primes et les disparités régionales continueront d'être discutés sur le plan national.* »<sup>41</sup> C'est à n'y rien comprendre. On décentralise ou on ne décentralise pas? En fait, on demande au gouvernement de laisser les employeurs du réseau décider s'il y aura ou non décentralisation et sur quelles questions.

Faut-il rappeler que la *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic* prévoit déjà que de nombreux items peuvent être négociés localement, du moins pour les employés de soutien. Dans certains établissements où les relations du travail sont bonnes, des items supplémentaires, propres à des ententes locales, sont aussi négociés. L'adaptation locale est donc possible sans changer le régime de négociation. On peut cependant se demander si les employeurs du réseau collégial ne rêvent pas d'une décentralisation des négociations telle celle introduite dans le réseau de la santé et des services sociaux par le projet de loi n° 30, adopté en décembre dernier. Une décentralisation de la négociation sans droit de grève, faut-il le rappeler. Si tel est le cas, la FTQ et l'ensemble du mouvement syndical s'y opposeront vigoureusement. Et voici un aperçu de ce que nous avons à dire sur le sujet.

*« Négocier (26) items de la convention, tel que prévu à l'article 60, équivaldrait à reléguer le cœur de la convention collective au niveau local. Cela ne pourrait avoir que des impacts négatifs à tous points de vue.*

*« En raison de l'alourdissement du processus de négociation, le temps des gestionnaires finirait par être accaparé bien davantage par la négociation des conventions collectives [...] que par la mission des établissements. Cette situation serait encore plus catastrophique dans les*

---

<sup>41</sup> Fédération des cégeps, *Cahier d'orientations*, note 6, p. 8.

*établissements où, à l'heure actuelle, les employeurs sont incapables de réussir à négocier ce qui est déjà prévu à la convention collective.*

*« Quand il n'y a pas de volonté de négocier localement, le cadre actuel de la négociation nationale assure une paix relative. Nous nous opposons donc à toute forme de décentralisation qui équivaldrait à menacer cette paix et à désordonner davantage le système.*

*« Les mesures prévues dans le cadre de cette décentralisation laissent croire que les problèmes du réseau sont imputables aux conventions collectives et laissent présumer que seules les préoccupations patronales ont fait l'objet de l'écoute du ministre.*

*« La mécanique de la négociation fait fi d'une donnée élémentaire en négociation, soit la présence de deux parties. Elle donne à la partie patronale tous les pouvoirs : une négociation sans droit de grève, dont l'issue finale est entre les mains d'un médiateur-arbitre, nommé par le ministre du Travail, qui déciderait du règlement qui ne doit pas entraîner de coûts supplémentaires à ceux existants et qui doit favoriser l'amélioration des services. Aussi bien dire que les travailleuses et les travailleurs du réseau n'auraient plus de convention collective. Dans aucun milieu de travail, nous n'avons vu de convention collective dont l'issue doit obligatoirement consister à améliorer les services ou les produits et où l'une des parties perd complètement son rapport de force pour maintenir et améliorer les conditions de travail des personnes qu'elle représente.*

*« Et, pour ajouter l'insulte à l'injure, la partie syndicale devrait payer la moitié des frais de celui qui imposerait un règlement désavantageux aux travailleurs et aux travailleuses. [...]*

*« Si le ministre, malgré nos arguments, ne revient pas sur ses positions, nous n'aurons d'autre choix que de conclure que son objectif actuel est bien plus de casser les syndicats de la santé et de réduire les conditions de travail que d'améliorer les soins et les services à la population. »<sup>42</sup>*

Les collègues n'ont nullement besoin de modifications au régime de négociation afin de remplir leur mission d'enseignement postsecondaire. La preuve est faite. Depuis une dizaine d'années, ils implantent une réforme en profondeur de l'enseignement collégial, avec les personnels de leur établissement. La poursuite de cette réforme peut et doit se faire dans le respect de ceux et celles qui la mettront en application, dans le respect

---

<sup>42</sup> FTQ, *Position de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) présentée à la Commission des affaires sociales sur le projet de loi 30 (Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic)*, 4 décembre 2003, pp. 8-9.

des organisations syndicales que ces personnes ont choisies, dans le respect d'un mode de fonctionnement en réseau qui a fait ses preuves.

## **Recommandations**

Nous savons que la société québécoise ne peut faire l'économie d'un réinvestissement dans le réseau de l'enseignement collégial, d'autant plus que les cégeps sont porteurs pour l'avenir de nos jeunes, des adultes en formation continue et de toutes les régions du Québec. Les cégeps ont été et seront encore une bonne chose pour le Québec. Cessons de les remettre en cause, finançons-les et gérons-les correctement, respectons les personnels qui assurent les services et travaillons plutôt à favoriser un processus continu d'adaptation, notamment par l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

*La FTQ demande le maintien d'un réseau collégial, public et gratuit, distinct des ordres d'enseignement secondaire et universitaire, sur l'ensemble du territoire québécois.*

*La FTQ est d'avis que le financement public de l'enseignement postsecondaire est essentiel pour en maintenir la démocratie et l'accessibilité. Le nécessaire réinvestissement devra être suffisamment substantiel pour permettre au réseau de remplir efficacement sa mission et de se développer.*

*La FTQ demande au gouvernement du Québec de maintenir la gratuité de l'éducation collégiale et d'assurer un contrôle étroit des frais afférents qui constituent des hausses déguisées des droits de scolarité pour les étudiants et les étudiantes de niveau collégial.*

*La FTQ demande au gouvernement de développer des lignes directrices à imposer aux collèges quant aux sources de financement en rejetant catégoriquement toutes les activités de « marketing ». De plus, la FTQ exige que le gouvernement cesse la promotion d'un financement direct des entreprises et favorise plutôt un financement par le biais de la fiscalité.*

*La FTQ exhorte le gouvernement québécois à être plus revendicateur dans ses rapports avec le gouvernement fédéral, parce que l'éducation postsecondaire est toute aussi importante que la santé. Nous sommes d'avis que le gouvernement fédéral a accumulé des surplus budgétaires suffisants pour bonifier les transferts fédéraux aux provinces et offrir une contribution beaucoup plus substantielle pour l'éducation postsecondaire, tout en respectant la juridiction du Québec. Afin de disposer d'une source de revenu beaucoup plus stable et prévisible, la FTQ demande au gouvernement de réitérer les revendications traditionnelles du Québec en matière de transfert de points d'impôt.*

*La FTQ demande que le gouvernement maintienne les collèges en réseau et qu'il résiste à la tentation de décentraliser le régime de négociation.*

## Partie 2 — D'une réforme du collégial à évaluer et parachever

La FTQ croit que l'objectif premier de la présente consultation devrait être une évaluation des moyens de poursuivre la réforme amorcée depuis 1993. Pour ce faire, sont d'abord présentés les principaux points de cette réforme pour ensuite faire quelques recommandations permettant de poursuivre les adaptations, tant pour l'éducation des jeunes que pour la formation continue des adultes. Nous ne voulons pas nous présenter comme des experts de l'enseignement collégial mais nous croyons cependant que certains des principes qui nous animent peuvent aider ceux et celles qui auront à prendre des décisions concrètes.

### 2.1 UN PORTRAIT DE LA REFORME DE 1993<sup>43</sup>

La réforme de 1993 a été fort substantielle pour les exigences d'admission, pour la réforme des programmes et pour les exigences de certification. De manière générale, les exigences générales d'admission ont été rehaussées, ce que certains appellent un DES+<sup>44</sup>. Il peut aussi exister des conditions particulières d'admission dans certains programmes.<sup>45</sup> La nécessité d'une formation générale pour tous (secteur préuniversitaire et secteur technique) a été réaffirmée<sup>46</sup> mais des modifications y ont été apportées (en 1993 et en 1995) : de deux composantes, cours obligatoires et cours complémentaires, on est passé à trois composantes, cours communs (diminution du temps d'enseignement en philosophie et en éducation physique et ajout de l'enseignement de la langue seconde), cours propres au programme et cours complémentaires (diminution importante de quatre à deux cours en fonction de cinq domaines). Un plus grand pouvoir a été donné aux cégeps pour la conception des programmes. Alors qu'auparavant, ceux-ci étaient définis par le ministère, ce dernier a maintenant un rôle d'identification des compétences requises, chaque cégep pouvant déterminer de quelle façon ces compétences seront acquises et évaluées. Enfin, des exigences de certification ont été ajoutées. On obtenait un DEC lorsque tous les cours requis étaient réussis avec une note de passage de 60 %; depuis, il faut aussi réussir une épreuve synthèse propre au programme (ESP) définie par chaque cégep et une épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature définie par le ministère. Dans le domaine de la formation continue des adultes, on a assisté à une expansion des attestations d'études collégiales (AEC) et de la formation sur mesure.

---

<sup>43</sup> La majorité des informations de cette section sont tirées d'un récent document du Conseil supérieur de l'éducation, *Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial*, mars 2004, 139 pages.

<sup>44</sup> Un diplôme d'études secondaires avec quelques exigences en plus, soit les sciences physiques de quatrième secondaire, les mathématiques de cinquième secondaire ou de quatrième secondaire avec un niveau de difficulté comparable et l'anglais de cinquième secondaire.

<sup>45</sup> Lors de la réforme, le ministère s'engageait cependant à revoir les préalables et conditions particulières pour chacun des programmes afin de ne conserver que ceux qui sont pédagogiquement requis.

<sup>46</sup> Tout comme lors des États généraux de l'Éducation.

## 2.2 DES ENJEUX POUR LA FORMATION DES JEUNES

La FTQ souhaite prendre position pour quatre des enjeux soulevés dans les débats actuels. Encore une fois, la nécessité d'une formation générale pour le secteur technique est remise en question ainsi que le contenu de cette formation générale. Certains s'interrogent sur le bien-fondé de certaines exigences de certification. Les arrimages entre les divers ordres d'enseignement sont aussi questionnés. Enfin, la Fédération des cégeps poursuit un objectif de décentralisation pour la définition des programmes qui nous inquiète vivement, notamment en ce qui concerne la fluidité dans la poursuite des études.

### ❖ Une formation générale essentielle

La FTQ réitère l'importance d'une formation générale pour tous et toutes, malgré les difficultés que peuvent connaître certains jeunes, particulièrement au secteur technique. Il s'agit là aussi d'un aspect important de démocratisation. Et nous pouvons encore citer ce que nous disions déjà en 1992.

*« Au départ de notre réflexion se situe notre préoccupation que les jeunes reçoivent au cégep une formation qui les rende aptes à être des citoyens et des citoyennes avertis. Cela suppose qu'on les munisse des connaissances historiques, politiques, etc., requises pour comprendre les institutions<sup>47</sup> et les modes de vie qui façonnent notre société, ainsi que pour agir dans cette société. Ceci inclut bien sûr la capacité de s'impliquer dans le milieu de travail ainsi qu'une connaissance des principales législations (exemple : Loi sur la santé et la sécurité du travail). Nos discussions sur ce sujet sont tributaires en partie de faits incontournables et en partie d'impressions parcellaires. Un fait incontournable par exemple est que les filières scientifiques ou littéraires escamotent les enseignements relevant des sciences sociales, lesquels nous semblent plus immédiatement répondre à notre préoccupation. Mais il ne nous semble pas plus acceptable que les étudiants et étudiantes en sciences humaines ne connaissent rien à l'histoire des sciences. Somme toute, le caractère très spécialisé des filières au cégep semble faire problème.*

*« À un niveau plus impressionniste, il nous apparaît que l'amélioration de la formation fondamentale au cégep est prioritaire – le même raisonnement vaut pour l'ordre secondaire –. Il faut donner au plus grand nombre les habiletés intellectuelles de base, inculquer à tous et toutes la rigueur, l'esprit de synthèse et d'analyse par exemple. Le cégep est, pour un si grand nombre, le niveau terminal d'études, que l'amélioration de la formation fondamentale est aussi une question de démocratie. Pour pouvoir obtenir un emploi intéressant et qualifiant, pour pouvoir s'impliquer dans toutes les facettes de l'organisation sociale et politique, pour pouvoir soutenir les études de ses enfants ou revenir comme adulte*

---

<sup>47</sup> Et parmi ces institutions, bien sûr, le syndicalisme.

*aux études, une bonne formation fondamentale est un atout nécessaire. »<sup>48</sup>*

Nous ne sommes donc pas d'accord avec la Fédération des cégeps qui propose « *que la formation générale soit maintenue dans l'ensemble des programmes collégiaux, au secteur technique comme au secteur préuniversitaire, mais que ses finalités soient clarifiées et actualisées. »<sup>49</sup>* Pour la Fédération, il semble bien que cette clarification passe par un examen de « *la pertinence et [de] la faisabilité de l'adapter en formation technique, en fonction des qualifications et des finalités recherchées dans ce secteur de formation. »* On suggère aussi de « *revoir s'il y a lieu les finalités et le contenu de l'épreuve ministérielle en langue d'enseignement et littérature au secteur technique. »<sup>50</sup>* Dans ce dernier cas, si l'épreuve ministérielle doit être revue, elle devrait l'être pour tous et toutes, peut-être dans le sens proposé par le Conseil supérieur de l'éducation, avec un accent sur la maîtrise de la langue dans des contextes d'évaluation variés et non exclusivement littéraires.<sup>51</sup>

Nous croyons aussi que les propositions du Conseil supérieur de l'éducation pour une formation générale plus diversifiée<sup>52</sup> sont intéressantes et méritent qu'on s'y attarde. Nous sommes conscients qu'une telle réévaluation est difficile, notamment pour les personnels enseignants visés.<sup>53</sup> Mais comme nous le disions déjà en 1992 : « *Il nous apparaît essentiel que, périodiquement, les sociétés s'interrogent sur ce que les jeunes doivent apprendre à chaque ordre scolaire. Le « minimum culturel » est appelé à suivre les évolutions sociales et technologiques. Et nous avons l'impression que le Québec n'a pas été assez vigilant à cet égard. »<sup>54</sup>*

---

<sup>48</sup> FTQ, note 2, p. 17-18.

<sup>49</sup> Fédération des cégeps, *Cahier d'orientations*, note 6 (orientation 8), p. 7.

<sup>50</sup> Fédération des cégeps, *Plan de développement*, note 6, p. 41.

<sup>51</sup> Conseil supérieur de l'éducation, note 43, p. 64-65.

<sup>52</sup> *Idem*, p. 79. Une des propositions du CSE : « *La formation générale reposerait sur deux blocs d'unités [...] Le premier bloc serait obligatoirement consacré à la langue d'enseignement. Le second bloc consisterait en une formation générale complémentaire à la formation spécifique, définie en fonction, par exemple, des trois grands champs du savoir que sont les humanités classiques (arts, lettres et philosophie), l'univers des sciences de la nature, des sciences appliquées et des technologies ainsi que celui des sciences humaines et sociales. [...] Dans ce scénario, la formation de l'élève porterait obligatoirement sur les trois champs du savoir dans une perspective de complémentarité entre la composante de formation spécifique et la composante de formation générale des programmes. Par exemple, dans un programme de la famille des techniques physiques, la formation générale serait orientée vers les sciences sociales et humaines ainsi que vers les humanités classiques, étant entendu que la formation spécifique du programme donne déjà accès à l'univers des sciences de la nature, des sciences appliquées et des technologies. »* De plus, « *Cette diversité devrait s'accompagner de possibilités de reconnaissance des acquis (entre autres sous la forme d'équivalences de cours) pour des personnes qui auraient atteint les standards établis. L'objectif serait de ne pas obliger l'élève à poursuivre une formation en langue seconde, par exemple, s'il a déjà atteint le seuil visé pour l'ensemble des élèves. »*

<sup>53</sup> Plus particulièrement en philosophie, en littérature et en éducation physique.

<sup>54</sup> FTQ, note 2, p. 18

## ❖ Une certification à rabais?

La Fédération des cégeps s'interroge sur les difficultés associées à des exigences de certification qui seraient trop lourdes et propose « *que les conditions d'obtention du DEC soient revues afin de les rendre comparables à celles que l'on retrouve dans les universités québécoises et dans les systèmes collégiaux canadiens et américains.* »<sup>55</sup>

Le Conseil supérieur de l'éducation a aussi, récemment, émis des recommandations concrètes à cet égard, notamment pour le réaménagement de l'épreuve synthèse de programme, et a suggéré que des réflexions se poursuivent sur la redéfinition des seuils de réussite de chacun des cours.<sup>56</sup> Là encore, la FTQ n'a pas nécessairement compétence pour évaluer si les exigences de certification sont adéquates et dans quelle direction pourraient se faire des changements. Nous croyons cependant qu'il faut éviter de niveler vers le bas mais, comme le Conseil supérieur de l'éducation le propose, on peut aussi envisager différents modes de reconnaissance plus officielle des compétences acquises. La FTQ considère que cette approche est d'autant plus importante que nous aimerions bien qu'elle soit considérée pour la formation continue des adultes. On y reviendra dans la prochaine section.

## ❖ Des arrimages essentiels pour assurer la fluidité dans la poursuite des études

Un des objectifs d'un système d'éducation doit être d'assurer une fluidité dans la poursuite des études, permettant à chacun et chacune de pouvoir éventuellement effectuer des retours aux études malgré le fait qu'un diplôme terminal a été acquis. C'est pourquoi les arrimages entre d'une part l'enseignement professionnel au secondaire (DEP) et l'enseignement technique au collégial (DEC) et d'autre part entre ce dernier et l'enseignement universitaire sont si importants. Et ces arrimages ne semblent pas toujours aller de soi, surtout entre l'ordre secondaire et collégial.

En effet, entre le collégial technique et l'université, le Conseil supérieur de l'éducation constate des arrimages substantiels, et ce, grâce à un ensemble de mesures pour lesquelles il recommande aux collèges et aux universités de poursuivre leurs efforts, particulièrement en ce qui concerne la reconnaissance des acquis, dont nous reparlerons aussi dans la prochaine section de ce mémoire.<sup>57</sup>

Dans le cas des arrimages DEP-DEC, les expériences sont plutôt rares.<sup>58</sup> Dans un contexte de tiraillement entre la Fédération des commissions scolaires du Québec et la Fédération des cégeps, on semble vouloir solutionner ces problèmes par des changements de structure en regroupant sous un même toit l'enseignement professionnel du secondaire et l'enseignement technique du collégial. Le point de désaccord concerne l'ordre qui devrait « gérer » cette fusion, pour les uns les

---

<sup>55</sup> Fédération des cégeps, *Cahier d'orientations*, note 6, p. 5 (orientation 2).

<sup>56</sup> Conseil supérieur de l'éducation, *note 43*, p. 48-65.

<sup>57</sup> *Idem*, p. 89-93. Les mesures sont la reconnaissance des acquis de formation, les structures d'accueil adaptées, les programmes harmonisés, les programmes intégrés de type DEC-BAC, les certificats universitaires s'inscrivant dans la continuité du DEC de la formation technique. Plusieurs programmes universitaires ont pour seule condition d'admissibilité le fait d'avoir un DEC.

<sup>58</sup> *Idem*, p. 85-89.



commissions scolaires, pour les autres, les collèges. Il s'agit selon nous d'un débat stérile qui nous ramène des dizaines d'années en arrière, au temps des écoles professionnelles. La FTQ veut éviter le nivellement vers le bas et, à l'instar du Conseil supérieur de l'éducation, croit qu'il faut surtout investir « *dans la reconnaissance des acquis et dans l'offre d'activités de mise à niveau, pour permettre l'accès à la formation manquante.* »<sup>59</sup> Si cette approche est importante pour les jeunes, elle l'est encore plus pour les adultes.

### ❖ Une décentralisation déstructurante

La FTQ est complètement en désaccord avec une décentralisation accrue des pouvoirs des collèges en matière de programmes. Ceux-ci veulent tellement que l'enseignement collégial soit reconnu comme faisant partie de l'enseignement supérieur qu'ils exigent à bien des égards le statut des universités pour « *que la gestion des programmes soit décentralisée dans les établissements, de façon que, dans le respect de standards nationaux, les collèges puissent élaborer, réviser et évaluer leurs programmes préuniversitaires et techniques, émettre tous leurs diplômes, fixer les conditions particulières d'admission et avoir toute latitude en matière d'organisation scolaire.* »<sup>60</sup> Les collèges sont des établissements d'enseignement postsecondaire et, à ce titre, ils sont en droit de réclamer des avantages similaires à ceux des universités, notamment en recherche. Mais le Québec a fait le choix de faire du premier palier de l'enseignement postsecondaire un réseau public, ce qui a bien servi la société québécoise. Ceci commande la plus grande prudence face à des exigences d'autonomie trop grande. De toute manière, à bien des égards, les collèges ont déjà de très nombreux pouvoirs locaux, grâce notamment à l'approche programme.

Plusieurs motifs justifient notre désaccord pour une décentralisation accrue. Premièrement, au moment où l'on est à la recherche de passerelles communes entre les divers ordres d'enseignement, il serait pour le moins incongru de ne pas maintenir la cohérence du réseau collégial. Au contraire, il faut viser à l'améliorer, notamment en regard de l'approche programme<sup>61</sup> qui introduit déjà des programmes variables d'un cégep à l'autre. Deuxièmement, cette décentralisation pourrait malheureusement conduire à une dévalorisation de certains collèges, peut-être ceux de régions non universitaires, ce qui pourrait limiter l'accès de leurs étudiants aux études universitaires. Troisièmement, s'il est probablement utile en formation technique de réfléchir à des durées variables en fonction de différents programmes,<sup>62</sup> il serait pour le moins périlleux d'assister à de telles variations pour un même programme offert dans différents collèges.

---

<sup>59</sup> *Idem*, p. 89.

<sup>60</sup> Fédération des cégeps, *Cahier d'orientations*, note 6, p. 4 (orientation 1).

<sup>61</sup> Le Conseil supérieur de l'éducation a fait récemment de nombreuses recommandations à ce sujet. *Note 43*, p. 36-37.

<sup>62</sup> Ce dont discute tant la Fédération des cégeps (*Plan de développement*, note 6, p. 38-41) que le Conseil supérieur de l'éducation (*note 43*, p. 33). Actuellement, tous les programmes techniques sont d'une durée de trois ans alors que plusieurs reconnaissent que certains programmes pourraient être plus courts et d'autres plus longs en fonction du nombre et de la complexité des compétences à acquérir.

## **2.3 LE RÔLE DES COLLÈGES DANS LA FORMATION CONTINUE DES ADULTES... ET PARTICULIÈREMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

La mission des collèges de participer à la formation continue des adultes et de la main-d'œuvre est essentielle. La FTQ tient donc à souligner le rôle important joué par les collèges en ce qui concerne particulièrement la formation en emploi ou liée à l'emploi. Au regard des nombreux mémoires que nous avons déposés antérieurement lors de consultations publiques, nous reconnaissons que nous avons souvent été très critiques quant au rôle des collèges dans leurs réponses aux besoins des adultes, en emploi et sans emploi.

Ces critiques portaient sur plusieurs aspects : l'accessibilité à la formation pour les travailleurs et les travailleuses qui travaillent sur des horaires atypiques; la difficulté de faire reconnaître les acquis et compétences lors de l'inscription à un programme ou pour faire évaluer leur dossier scolaire; la soumission des collèges aux seules attentes des employeurs pour la formation sur mesure; pour bien des programmes, l'inadéquation entre la formation et la réalité du marché du travail; etc.

Sans prétendre que toutes nos critiques sont désormais choses du passé, nous devons reconnaître que des avancées importantes ont été faites pour mieux répondre aux besoins des adultes en emploi et sans emploi, et ce, depuis la mise en place du plan d'action qui a suivi la réforme de 1993. Le travail qui a été réalisé dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et le plan d'action qui l'accompagne y ont aussi contribué. Il faut ajouter que l'intégration de représentantes et de représentants des milieux d'éducation, dont les collèges, dans les différentes instances de partenariat de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), associée à Emploi-Québec, a permis d'une part, de mieux connaître les besoins des uns et l'offre de services des autres et d'autre part, de permettre de nouvelles collaborations, notamment avec les comités sectoriels de main-d'œuvre.

Le rôle des collèges dans la formation continue des adultes, et particulièrement de la main-d'œuvre, s'incarne donc de plus en plus au quotidien. Mais il y a encore du chemin à parcourir pour consolider les acquis et apporter certains correctifs. La FTQ souhaite intervenir sur quatre dimensions, dans un contexte de formation continue : l'adéquation des programmes de formation technique avec les besoins du marché du travail; la diversification des voies de formation et de qualification; les services d'aide aux entreprises, notamment pour la formation sur mesure; la reconnaissance des acquis et des compétences.

### **❖ L'adéquation des programmes avec les besoins du marché du travail**

En ce qui concerne les programmes de formation technique, en plus d'une solide formation générale, on s'attend à ce que les collèges préparent les jeunes comme les adultes à entrer sur le marché du travail. Il revient ensuite aux entreprises de compléter leur formation en fonction de leurs particularités, de leurs équipements, de leurs exigences de production, pour ne pas dire de productivité.

Pour s'assurer que les programmes de formation correspondent aux attentes et aux besoins du marché du travail, on associe désormais Emploi-Québec et les partenaires du marché du travail regroupés dans les comités sectoriels de main-d'œuvre à l'élaboration et à la révision des programmes techniques. Auparavant, les entreprises pouvaient être sollicitées pour les analyses de situation de travail. Aujourd'hui, cette collaboration est inscrite dans un processus structuré de développement et de révision des programmes de formation professionnelle et technique. Les syndicats participent donc eux aussi puisqu'ils sont présents dans les comités sectoriels de main-d'œuvre, ce qui ne peut qu'avoir un impact positif sur l'adéquation entre les programmes de formation, les besoins des entreprises mais aussi ceux des futurs et actuels travailleurs et travailleuses.

Mais les changements sont de plus en plus rapides dans les milieux de travail. Les besoins évoluent donc rapidement et il devient souvent essentiel d'effectuer des mises à jour régulières. Si les programmes réguliers de formation sont élaborés dans un cadre de concertation, c'est rarement le cas pour la formation continue, la mise à jour des compétences ou l'élaboration d'une programmation ou d'une offre de services s'adressant à plusieurs entreprises.

Nous savons que plusieurs comités sectoriels sont préoccupés par cette question et réalisent des travaux en ce sens, pour répondre aux besoins des entreprises ainsi que des personnes en emploi. Nous pensons donc qu'il serait intéressant que les collègues soient davantage associés à ces travaux pour la mise à jour des compétences liées aux programmes de formation initiale dont ils ont la responsabilité. Par ailleurs, on pourrait aussi envisager la mise en place d'un mécanisme de suivi des finissants des programmes de formation technique, suivi qui pourrait se traduire, entre autres, par une offre de service de mise à jour des compétences.

### ❖ **La diversification des voies de formation et de qualification : le cas des AEC**

C'est aussi pour mieux répondre aux besoins du marché du travail que les collèges ont développé des programmes de formation de durée moindre que les programmes réguliers, soit les attestations d'études collégiales (AEC). Certaines de ces attestations sont complémentaires aux programmes de base par l'ajout d'une spécialisation, alors que d'autres constituent une qualification en soi. Ces formations étant dites de courte durée, lorsqu'on les compare aux programmes réguliers, elles ont souvent fait l'objet de critiques, étant qualifiées de formation à rabais par de nombreux acteurs, notamment des milieux d'éducation.

Du point de vue des travailleurs et des travailleuses qui veulent accéder plus rapidement au marché du travail, ce qui est particulièrement le cas des clientèles d'Emploi-Québec, ces programmes ont un impact positif : acquisition plus rapide de compétences et de connaissances reconnues par les entreprises; accès aussi plus rapide au marché du travail. Ces programmes, mieux adaptés à la réalité et aux besoins des adultes, favorisent une augmentation de la participation à la formation car

peu nombreux sont ceux et celles qui accepteraient de retourner aux études pour suivre un programme de longue durée.

Par ailleurs, il faut aussi noter que cette voie de qualification est aussi de plus en plus utilisée par les comités sectoriels de main-d'œuvre pour répondre à une demande urgente de main-d'œuvre sans sacrifier la qualité de la formation. Par exemple, lorsque le gouvernement a décidé, à la fin des années 1990, d'augmenter les exigences liées aux emplois dans le réseau des garderies, le comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire a travaillé, avec les entreprises du secteur et le réseau collégial, au développement d'une AEC qui a permis de compléter la formation du personnel déjà en fonction mais qui n'avait pas le diplôme d'études collégiales (DEC) maintenant exigé. Nous considérons donc que les AEC sont aussi un avantage pour les adultes en emploi.

Cependant, comme plusieurs, nous sommes d'avis que la multiplication des AEC, comme c'est le cas présentement, peut avoir des effets pervers. Ainsi, il peut y avoir plusieurs versions locales d'une même AEC, avec des différences qui peuvent parfois être conçues en fonction des attentes d'une seule grande entreprise de la région. Par exemple, la situation s'est produite au Cégep de Sainte-Thérèse lors de l'ouverture de Bell Hélicoptère.

Nous comprenons que les collèges souhaitent préserver leur autonomie pour développer ce type de formation, mais nous considérons qu'il est de leur responsabilité de s'assurer que les formations soient reconnues sur l'ensemble du territoire québécois. Les particularités locales peuvent certes trouver leur place dans de tels programmes mais cela ne doit pas se faire aux dépens de la reconnaissance formelle des connaissances et des compétences acquises par des personnes qui y consacrent des efforts considérables. Nous pensons que si l'on veut maintenir la crédibilité de la formation offerte pour les AEC, un ménage s'impose, et ce, rapidement. Il faut donc revoir les modalités de développement des AEC en suscitant la collaboration entre les collèges pour l'évaluation des AEC existantes et pour l'élaboration de nouvelles AEC.

### **❖ Les services d'aide aux entreprises et la formation sur mesure : plus de rigueur!**

Les services d'aide aux entreprises (SAE) existent depuis plus de 20 ans dans les établissements d'enseignement publics, dont les collèges, et ils jouent un rôle déterminant dans le support aux entreprises, particulièrement dans les régions. Certains services relèvent du service de l'éducation des adultes, d'autres de la formation continue et certains directement de la direction générale. En plus de répondre aux besoins de formation, les SAE peuvent offrir une gamme de services liés à la formation (analyse des besoins, diagnostics de main-d'œuvre, reconnaissance des acquis et des compétences) mais aussi au soutien à la gestion des ressources humaines (réalisation de plans de développement des ressources humaines, expertise en réorganisation du travail).

Le ministère de l'Éducation ne finance pas les activités des SAE qui ont donc une obligation d'autofinancement. Leur principale source de financement vient directement des entreprises qui font appel à leurs services ou d'Emploi-Québec qui achète des formations pour ses clientèles. Ainsi, en grande majorité (74 %) les formations données par les SAE (au niveau secondaire et au collégial) sont financées par les entreprises et ne sont pas des formations créditées,<sup>63</sup> ce que nous déplorons vivement.

Alors que l'on insiste pour que les programmes qui s'adressent principalement aux jeunes soient développés avec rigueur de façon à ce qu'ils soient reconnus, lorsqu'il s'agit de la formation des travailleurs et des travailleuses, on entre dans un libre marché où seul le besoin du client (ici l'entreprise) est pris en considération et où l'on se préoccupe peu du caractère transférable de la formation offerte en emploi. Il nous semble qu'en tant qu'institutions publiques, les collèges devraient garantir un minimum de reconnaissance formelle pour ceux et celles qui participent aux activités de formation qu'ils offrent. Et si les réseaux d'éducation veulent se distinguer des nombreux organismes privés qui vendent aussi leurs services aux entreprises, c'est en offrant des formations reconnues, qualifiantes et transférables.

### ❖ **La reconnaissance des acquis et des compétences : un chantier urgent!**

Il aura fallu l'adoption de la politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue pour pouvoir espérer des changements significatifs dans le traitement des demandes des adultes en matière de reconnaissance des acquis et des compétences. Le plan d'action, qui fait suite à cette politique, statue que l'accès aux services de reconnaissance des acquis et des compétences ne sera plus assujéti à l'inscription dans un programme de formation et que ce droit sera clarifié dans le régime pédagogique du collégial. On insiste aussi sur l'amélioration de l'offre publique de cours à temps partiel et sur la nécessité d'offrir la formation manquante suite à un processus de reconnaissance des acquis et des compétences, ce qui constitue une avancée majeure pour tous les adultes qui souhaitent faire un bilan précis de leurs compétences avant de poursuivre une formation, que ce soit dans le réseau public d'éducation ou en milieu de travail. Il faut espérer qu'une telle approche permettra aussi de répondre aux besoins criants de reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes.

Cette politique répond aussi à nos attentes, maintes fois réitérées, en matière d'équité dans l'évaluation des compétences des personnes en emploi. En effet, la nouvelle approche qui prévaudra part du principe que nous apprenons tout au long de notre vie, dans différents lieux et de différentes manières. Ce qui importe, c'est donc ce que nous savons et non où et comment nous l'avons appris.

Le réseau collégial a un travail considérable à faire pour se conformer aux nouveaux objectifs en matière de reconnaissance des acquis et des compétences. Nous sommes

---

<sup>63</sup> Colette Bernier (direction), Martin Frappier et Karine Moisan, *Repenser l'offre de formation publique pour développer la formation de la main-d'œuvre dans les PME du Québec*, recherche réalisée avec la CSQ et la CSN, octobre 2003, 90 pages.

conscients qu'avant de se pencher sur des mécanismes de reconnaissance des compétences et connaissances acquises en dehors du système d'éducation, le réseau devra d'abord développer des mécanismes qui permettent de reconnaître les formations dispensées dans son propre réseau, dans chacun des collèges. Et ceci vaut autant pour la formation dispensée dans les programmes réguliers que dans les attestations d'études collégiales ou dans la formation sur mesure.

Plusieurs problèmes que nos membres ont déjà vécus existent. Ils devront trouver des solutions. Ainsi, lorsque des AEC sont développées en ne retenant qu'une partie des contenus des cours des programmes réguliers, les personnes qui sont ainsi formées peuvent être obligées de reprendre l'ensemble de leur formation lorsqu'elles décident de compléter un DEC. On reconnaît les compétences acquises dans l'AEC pour l'entrée dans le programme régulier mais non pour créditer une partie de la formation.

S'il est souvent difficile de faire reconnaître les compétences acquises dans le cadre d'une formation menant à une AEC, on ne doit pas s'étonner de l'absence totale de reconnaissance des activités de formation sur mesure offertes dans les entreprises même si celles-ci ont conduit à l'acquisition de diverses compétences. Et l'on est encore plus loin de la reconnaissance formelle par les collèges des compétences acquises par la formation offerte par des organismes non gouvernementaux ou par les entreprises ou de celles qui relèvent de l'apprentissage par l'exercice d'un métier ou d'une fonction de travail.

Enfin, la reconnaissance des acquis et des compétences n'a de sens que dans la mesure où elle est accompagnée de moyens permettant l'accès à la formation manquante, ce qui a toujours fait cruellement défaut. Là aussi des efforts importants devront être consacrés, tant pour les cheminements individuels que pour les cheminements collectifs, comme cela est souvent nécessaire lorsqu'on procède à des évaluations dans les milieux de travail et que l'on organise des activités communes de formation.

## **Recommandations**

La FTQ considère qu'il y a des améliorations à apporter pour arriver à compléter la réforme entreprise depuis 1993 et que les acteurs du réseau collégial sont les plus à même de faire des propositions concrètes. Mais il n'y a certainement pas lieu, encore une fois, de vouloir faire des changements structurels profonds dans les programmes. De plus, l'adoption récente de la politique d'éducation des adultes et de formation continue commande que le réseau collégial investisse des efforts importants pour répondre aux besoins des adultes.

*La FTQ considère qu'il est très important qu'une formation générale commune soit offerte, tant au secteur technique qu'au secteur préuniversitaire. Sans la remettre en cause, la FTQ croit qu'il est actuellement important de revoir le contenu de cette formation générale.*

*La FTQ souhaite que les réflexions qui ont cours en matière de certification des études se poursuivent tant pour les seuils de réussite que pour l'épreuve synthèse de programme et l'épreuve ministérielle en langue d'enseignement et littérature.*

*La FTQ demande aux divers ordres d'enseignement de poursuivre et d'intensifier leurs collaborations pour permettre des arrimages entre eux, assurant ainsi une plus grande fluidité dans la poursuite des études.*

*La FTQ s'oppose à une plus grande décentralisation des pouvoirs dans les collèges en ce qui concerne l'élaboration, la révision et l'évaluation des programmes, l'émission locale de diplômes, la fixation de conditions particulières d'admission ou la latitude absolue en matière d'organisation scolaire. La FTQ ne serait pas nécessairement en désaccord avec des durées variables pour les programmes techniques en fonction de la complexité des compétences à acquérir, à la condition que cette durée soit identique dans chaque collège, pour un même programme.*

*La FTQ propose que la collaboration existant avec les partenaires du marché du travail pour le développement et la révision de programmes de formation soit aussi mise à contribution pour le développement d'une offre de service pour la mise à jour des compétences, peut-être en assurant un mécanisme de suivi des finissants des programmes de formation technique.*

*La FTQ souhaite le maintien des programmes menant à des attestations d'études collégiales (AEC) mais recommande de revoir les modalités de développement afin de s'assurer que celles-ci ne correspondent pas aux seules attentes d'une ou de quelques entreprises et qu'il y ait des collaborations entre les collèges offrant les mêmes AEC.*

*La FTQ réclame une plus grande rigueur dans le développement de la formation sur mesure et souhaite que les collèges, des établissements publics, s'assurent qu'ils offrent des formations reconnues, qualifiantes et transférables.*

*La FTQ réclame que les collèges mettent des efforts importants dans le développement de mesures concrètes de reconnaissance des acquis et des compétences, d'abord au sein du réseau collégial, puis dans l'ensemble du système d'éducation mais aussi en dehors du système d'éducation. Cette reconnaissance doit mener à l'élaboration de moyens permettant un véritable accès à la formation manquante.*





## Conclusion

Nous savons que la société québécoise ne peut faire l'économie d'un réinvestissement dans le réseau de l'enseignement collégial, d'autant plus que les cégeps sont porteurs d'avenir pour nos jeunes, des adultes en formation continue et de toutes les régions du Québec. Les cégeps ont été et seront encore une bonne chose pour le Québec. Cessons de les remettre en cause, finançons-les et gérons-les correctement, respectons les personnels qui assurent les services et travaillons plutôt à favoriser un processus continu d'adaptation, notamment par l'amélioration de la qualité de l'enseignement. La FTQ considère qu'il y a en effet des améliorations à apporter pour arriver à compléter la réforme entreprise depuis 1993 et que les acteurs du réseau collégial sont les plus à même de faire des propositions concrètes. Mais il n'y a certainement pas lieu, encore une fois, de vouloir faire des changements structurels profonds dans les programmes. De plus, l'adoption récente de la politique d'éducation des adultes et de formation continue commande que le réseau collégial investisse des efforts importants pour répondre aux besoins de ces adultes. La FTQ fait donc un certain nombre de recommandations que l'on retrouve ci-dessous dans l'ordre de leur apparition dans le texte du présent mémoire.

*«La FTQ demande le maintien d'un réseau collégial, public et gratuit, distinct des ordres d'enseignement secondaire et universitaire, sur l'ensemble du territoire québécois.*

*La FTQ est d'avis que le financement public de l'enseignement postsecondaire est essentiel pour en maintenir la démocratie et l'accessibilité. Le nécessaire réinvestissement devra être suffisamment substantiel pour permettre au réseau de remplir efficacement sa mission et de se développer.*

*La FTQ demande au gouvernement du Québec de maintenir la gratuité de l'éducation collégiale et d'assurer un contrôle étroit des frais afférents qui constituent des hausses déguisées des droits de scolarité pour les étudiants et les étudiantes de niveau collégial.*

*La FTQ demande au gouvernement de développer des lignes directrices à imposer aux collèges quant aux sources de financement privé en rejetant catégoriquement toutes les activités de « marketing ». De plus, la FTQ exige que le gouvernement cesse la promotion d'un financement direct des entreprises et favorise plutôt un financement par le biais de la fiscalité.*

*La FTQ exhorte le gouvernement québécois à être plus revendicateur dans ses rapports avec le gouvernement fédéral, parce que l'éducation postsecondaire est tout aussi importante que la santé. Nous sommes d'avis que le gouvernement fédéral a accumulé des surplus budgétaires suffisants pour bonifier les transferts fédéraux aux provinces et offrir une contribution beaucoup plus substantielle pour l'éducation postsecondaire,*

*tout en respectant la juridiction du Québec. Afin de disposer d'une source de revenu beaucoup plus stable et prévisible, la FTQ demande au gouvernement de réitérer les revendications traditionnelles du Québec en matière de transfert de points d'impôt.*

*La FTQ demande que le gouvernement maintienne les collèges en réseau et qu'il résiste à la tentation de décentraliser le régime de négociation.*

*La FTQ considère qu'il est très important qu'une formation générale commune soit offerte, tant au secteur technique qu'au secteur préuniversitaire. Sans la remettre en cause, la FTQ croit qu'il est actuellement important de revoir le contenu de cette formation générale.*

*La FTQ souhaite que les réflexions qui ont cours en matière de certification des études se poursuivent tant pour les seuils de réussite que pour l'épreuve synthèse de programme et l'épreuve ministérielle en langue d'enseignement et littérature.*

*La FTQ demande aux divers ordres d'enseignement de poursuivre et d'intensifier leurs collaborations pour permettre des arrimages entre eux, assurant ainsi une plus grande fluidité dans la poursuite des études.*

*La FTQ s'oppose à une plus grande décentralisation des pouvoirs dans les collèges en ce qui concerne l'élaboration, la révision et l'évaluation des programmes, l'émission locale de diplômes, la fixation de conditions particulières d'admission ou la latitude absolue en matière d'organisation scolaire. La FTQ ne serait pas nécessairement en désaccord avec des durées variables pour les programmes techniques en fonction de la complexité des compétences à acquérir, à la condition que cette durée soit identique dans chaque collège, pour un même programme.*

*La FTQ propose que la collaboration existant avec les partenaires du marché du travail pour le développement et la révision de programmes de formation soit aussi mise à contribution pour le développement d'une offre de service pour la mise à jour des compétences, peut-être en assurant un mécanisme de suivi des finissants des programmes de formation technique.*

*La FTQ souhaite le maintien des programmes menant à des attestations d'études collégiales (AEC) mais recommande de revoir les modalités de développement afin de s'assurer que celles-ci ne correspondent pas aux seules attentes d'une ou de quelques entreprises et qu'il y ait des collaborations entre les collèges offrant les mêmes AEC.*

*La FTQ réclame une plus grande rigueur dans le développement de la formation sur mesure et souhaite que les collèges, des établissements publics, s'assurent qu'ils offrent des formations reconnues, qualifiantes et transférables.*

*La FTQ réclame que les collèges mettent des efforts importants dans le développement de mesures concrètes de reconnaissance des acquis et des compétences, d'abord au sein du réseau collégial, puis dans l'ensemble du système d'éducation mais aussi en dehors du système d'éducation. Cette reconnaissance doit mener à l'élaboration de moyens permettant un véritable accès à la formation manquante.*

DS/fv  
sepb-574  
2004-05-17